

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Quatorzième session de la Conférence des Parties
La Haye (Pays-Bas), 3 – 15 juin 2007

Comité II

Lutte contre la fraude

PROJETS DE DECISIONS DE LA CONFERENCE DES PARTIES

Le présent document a été préparé par le Secrétariat sur la base du document CoP14 Doc. 25 annexe, approuvé tel qu'amendé après discussion à la 11^e séance du Comité II.

Concernant la collecte et l'analyse de données sur le commerce illicite

A l'adresse du Secrétariat

14.XX Le Secrétariat convoquera, sous réserve de fonds externes disponibles, une réunion du groupe CITES de spécialistes de la lutte contre la fraude et le chargera de proposer des mesures permettant d'améliorer la collecte de données sur le commerce illicite par les organisations internationales, régionales et nationales de lutte contre la fraude, les organes de gestion CITES et le Secrétariat CITES, et auprès de ces entités, et d'examiner comment ces données pourraient être analysées pour faire mieux comprendre le commerce illicite des spécimens d'espèces inscrites aux annexes CITES. Le Secrétariat fera rapport au Comité permanent sur les résultats de la réunion et sur toute recommandation faite par le groupe.

A l'adresse du Comité permanent

14.XX Le Comité permanent examinera le rapport du Secrétariat et envisagera:

- a) d'approuver toute recommandation pertinente susceptible d'être appliquée avant la 15^e session de la Conférence des Parties; et
- b) de demander au Secrétariat de préparer un rapport à soumettre à la 15^e session de la Conférence des Parties.